



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 avril 2024 à 20h
en salle du conseil à la Mairie.**

Etaient présents : M. AGESTA Tati, M. ALFARO Ellande (à partir de la délibération n°2024-029), Mme ARIZCORRETA Maitxu, M. BARNEIX Stéphane, Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu, M. BRISSON Mathieu, M. DUTOURNIER Patxi, M. ELIZALDE Michel (à partir de la délibération n°2024-025), Mme ERRANDONEA Carmen, M. ERRANDONEA Pettan, Mme GARBISO ELIZALDE Sophie, Mme GOYENETCHE Antoinette, M. HIRIGOYEN Pierre, M. JAUREGUI Jean-Michel, M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (Maire), M. LAFITTE Thomas, Mme LONDAITZ Annie, Mme PILDAIN LASTRA Pantxika, Mme PRADERE Marie-Pierre, Mme SAINT-MARTIN Amaya.

Ont donné pouvoir : Mme AGUIRRE Fafa à Mme GOYENETCHE Antoinette, Mme DEVOUCOUX Trini à Mme ERRANDONEA Carmen, M. JAUREGUI BASURCO Patxi à M. BARNEIX Stéphane.

Etaient excusés : Mme AGUIRRE Fafa, Mme DEVOUCOUX Trini, M. JAUREGUI BASURCO Patxi.

Etait absent : /

Conseillers municipaux : 23

- **Délibérations n°2024-023 et 2024-024 :**
Présents : 18 Excusés : 3 Absents : 2 Pouvoirs : 3
- **De la délibération n°2024-025 à la délibération n°2024-028 :**
Présents : 19 Excusés : 3 Absent : 1 Pouvoirs : 3
- **A partir de la délibération n°2024-029 :**
Présents : 20 Excusés : 3 Absent : / Pouvoirs : 3

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame Annie LONDAITZ a été désignée secrétaire de séance.

Il est procédé, à l'examen, des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n°2024-023 : Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2024 : approbation.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, elle est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2024-024 : Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, elle est approuvée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur ELIZALDE Michel.

Délibération n°2024-025 : Budget Commune - Affectation des résultats 2023.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-026 : Budget annexe Caveaux - Affectation des résultats 2023.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-027 : Budget annexe Réhabilitation de l'ancien EHPAD - Affectation des résultats 2023.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-028 : Budget annexe Grottes de Sare - Affectation des résultats 2023.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur ALFARO Ellande.

Délibération n°2024-029 : Budget Commune – Budget primitif 2024.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-030 : Budget annexe Caveaux – Budget primitif 2024.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-031 : Budget annexe Réhabilitation de l'ancien EHPAD – Budget primitif 2024.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-032 : Budget annexe Grottes de Sare – Budget primitif 2024.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-033 : Note de présentation brève et synthétique du budget primitif et des budgets annexes primitifs 2024 de la commune.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-034 : Budget principal et budgets annexes – Application de la fongibilité des crédits.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-035 : Création/modification des autorisations de programme : budget principal.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-036 : Fixation du taux d'imposition de la fiscalité directe communale pour l'année 2024.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2024-037 : Subvention 2024 au Centre Communal d'Action Sociale de Sare.

Rapporteur : Mme Sophie GARBISO ELIZALDE.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-038 : Subventions 2024 aux associations.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à la majorité comme suit :

- Vote pour : 21
- Vote contre : /
- Abstention : 2 – Mme ERRANDONEA Carmen – Mme DEVOUCOUX Trini.
- Ne prennent pas part au vote : /
- Non-votant : /

Monsieur le Maire demande à Mme Carmen ERRANDONEA la raison de cette abstention.

Celle-ci indique qu'elle n'est pas en total accord avec les montants attribués à certaines associations et pour prendre un exemple parmi tant d'autres, notamment à l'Association des Pompiers de Saint-Pée-sur-Nivelle où le montant proposé n'est, à son avis, pas suffisant.

Délibération n°2024-039 : Participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires d'enseignement privé sous contrat d'association – Association OGEC et Association OLHAIN – Année 2024.

Rapporteur : Mme Maitxu ARIZCORRETA.

Mme Marie-Pierre PRADERE demande le calcul de la participation communale.

M. Jean-Michel JAUREGUI indique le détail ; Monsieur le Maire précise les éléments de différence entre les deux associations.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-040 : Demande de suspension de loyer – Modu Bat.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE.

Mme Carmen ERRANDONEA demande si les trois commerces du bâtiment Olhain ont été cambriolés en même temps.

Monsieur le Maire répond positivement. Il précise que les gendarmes lui ont suggéré la pause de caméras dans le village. Il n'y est pas favorable mais cette question pourrait être discutée. La boulangerie Maitia située au parking de Lur Berri a également été cambriolée.

Mme Marie-Pierre PRADERE précise que des cambriolages ont également eu lieu à Saint-Pée-sur-Nivelle.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-041 : Terrain « Omordi » – Convention de mise à disposition précaire et révocable.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-042 : Fixation de tarifs de vente de livre.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Mme Sophie GARBISO ELIZALDE demande si la commune achète régulièrement des ouvrages.

Monsieur le Maire précise qu'elle se concentre sur l'achat de quelques ouvrages (10 à 20 exemplaires) écrits par des Saratar.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-043 : Ressources Humaines : Personnel saisonnier 2024 – Annule et remplace la délibération n°2024-014.

Rapporteur : Mme Maitxu ARIZCORRETA.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-044 : TE64 – Affaire n°24EX015 – Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2024 » - Extension Alimentation ETCHEGARAY.

Rapporteur : M. Stéphane BARNEIX.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-045 : Convention d'occupation du domaine public – Logement d'urgence, prolongation exceptionnelle.

Rapporteur : Mme Sophie GARBISO ELIZALDE.

Mme Carmen ERRANDONEA demande si des logements en HLM se libèrent.

Mme Sophie GARBISO ELIZALDE répond qu'aujourd'hui, la commune ne dispose pas de cette information. La Mairie est informée de logements vacants à attribuer quand ceux-ci sont dans le contingent de propositions communales.

Mme Antoinette GOYENETCHE indique qu'elle a entendu que Mme Katrin SCHEIL déménagerait.

A ce jour, aucun autre membre du Conseil municipal ne dispose de cette information.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-046 : Pêche – Renouvellement du bail avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Nivelle Côte Basque.

Rapporteur : Mme Carmen ERRANDONEA.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-047 : CAF - Avenants prestations ALSH extrascolaires et périscolaires – Fixation du taux régime général.

Rapporteur : Mme Maitxu ARIZCORRETA.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-048 : Convention de mise à disposition du stade pour l'association Uda Leku.

Rapporteur : M. Stéphane BARNEIX.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2024-049 : Biltzar des communes du Pays Basque : Désignation d'un représentant ainsi que d'un suppléant – Accord d'adhésion.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE.

Il est proposé à tous les membres du Conseil d'être le représentant titulaire et le suppléant pour cette association. Aucun ne se désigne.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- M. Stéphane BARNEIX, représentant titulaire,
- Mme Sophie GARBISO ELIZALDE, suppléante.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Affaires diverses :

1/ Incivilités.

M. Stéphane BARNEIX souhaitait informer les conseillers des dernières incivilités sur la commune :

- une table de pique-nique tronçonnée à la Chapelle Sainte-Catherine,
- un arbre tronçonné sur la route pour le passage de la Korrika.

L'ensemble des membres du Conseil condamne ces actes malveillants.

M. Pettan ERRANDONEA...

2/ Formations Bizi.

M. Stéphane BARNEIX présente le programme des formations proposé par Bizi et invite les conseillers à s'y inscrire et à y participer.

Chaque formation dure une journée.

3/ Présentation du Sarako trail organisé par la Sarako Korrika les 30 et 31 mars dernier.

Une vidéo sur le parcours réalisé est diffusée.

Mme Amaya SAINT-MARTIN, organisatrice de cet évènement, précise que :

- 70 participants ont réalisé le kilomètre vertical,
- 650 coureurs pour les 25 kms du Trail du dimanche.

La journée se clôture avec des taloak.

Cet évènement souhaite s'inscrire dans la continuité de cette édition en maintenant ce nombre maximal de participants afin de préserver nos montagnes, notre environnement.
60 bénévoles en supplément de l'équipe de l'Association sont mobilisés à cette occasion.

4/ Terrains Pouyet-Dutoya à côté du cimetière.

Monsieur le Maire présente le projet de la commune d'acquérir, dans un souci de régularisation, une partie des terrains Pouyet-Dutoya, située à côté du cimetière, précisant que le parking actuel est pour partie propriété de ces derniers.

Ces terrains sont actuellement mis à l'usage d'un agriculteur, M. Ozcoidi, qui, lui aussi, a souhaité acquérir la partie des terrains qu'il exploite.

Monsieur le Maire précise qu'un permis d'aménager de 4 lots a été déposé sur une partie des terrains, la partie la plus proche de la route de la Plâtrière.

Le mandataire est Madame Anita LACARRA.

Il sera vigilant sur les prix de vente. Il en a informé Mme LACARRA ; l'objectif est de pouvoir proposer ces 4 terrains privés à des jeunes Saratar.

5/ Terres agricoles.

Mme Carmen ERRANDONEA indique un changement de loi en attente de publication au Journal Officiel concernant les terres agricoles : en cas de vente, les communes pourraient à très court terme être prioritaires (avant la SAFER) sur la préemption de ces terres.

Monsieur le Maire demande qu'on y soit vigilant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,

Annie LONDAITZ